Rapport de repérage du plomb avant démolition

Version : V01

Numéro de dossier : EPFBR3_02_20250829_23-29197-1_BATIMENT1_DAT
Norme employée : AFNOR NF X46-035
Date du repérage : 06/10/2025
Heure d'arrivée : 13 h 30
Date émission : 24/10/2025



Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant démolition conformément l'art. R4412-5 du Code du Travail.
Tous les éléments du bâti susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'une mesure. Il est de la responsabilité du donneur d'ordre d'évaluer le risque lié au plomb éventuellement contenu dans les matériaux, en fonction du matériau et du type d'intervention prévue.
Le présent rapport n'est pas un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) et ne peut être utilisé dans le cadre de la vente ou la location d'un bien immobilier.
Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux éléments de la construction uniquement accessible lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **RUE DU CHATEAU D'EAU**
BATIMENT 1
29780 PLOUHINEC

Référence cadastrale : **29197-YE0206**

Propriétaire

Nom : **EPF Bretagne**
Adresse : **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-35207 RENNES**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre : **Propriétaire**
(*Sur déclaration de l'intéressé)*
Nom : **EPF Bretagne**
Adresse : **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-35207 RENNES**

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes**
33700 MERIGNAC

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2026

Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
JOSSO Olivier	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 17/02/2023 Échéance : 16/02/2030 N° de certification : 18-1154	

Liste de rapports antérieurs

Date	Objet
Néant	Néant

Sommaire

A. Références règlementaires 3
B. Renseignements complémentaires concernant la mission 3
B.1. Commanditaire de la mission 3
B.2. L'appareil à fluorescence X 3
B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X 3
B.4. Le bien objet de la mission 3
B.5. Liste des locaux visités : 4
B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) : 4
C. Résultats des mesures 5
D. Commentaires et signature 12
E. Méthodologie d'intervention 13
F. Notice d'information à remettre au donneur d'ordre 14
G. Planches de repérage 16

A. Références règlementaires

- Principes généraux de prévention de l'article L4121-2 du code du travail
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction
 Articles R4412-59 et suivants du code du travail

B. Renseignements complémentaires concernant la mission

B.1. Commanditaire de la mission

Nom et prénom: **EPF Bretagne (Propriétaire** - *Sur déclaration de l'intéressé)*
Adresse : **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-**
35207 RENNES

B.2. L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil :	**Fondis Electronic**
Modèle de l'appareil :	**FENX**
N° de série de l'appareil :	**2-0152**
Nature du radionucléide :	**109Cd**
Date du dernier chargement de la source :	**06/09/2022** (Activité à cette date : **904 MBq**)
Déclaration ASN - N° :	**T350554**
Déclaration ASN - Date :	**18/06/2025**
Précision de l'appareil :	**0,1 mg/cm²**

B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X

Etalon {Fab. : SRM; NIST : 2573; Concentration : 1,04 mg/cm²; Précision : 0,064 mg/cm²}

Vérification de la justesse de l'appareil	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	06/10/2025	1,02
Etalonnage sortie	06/10/2025	1,01

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque repérage une vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

B.4. Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	**RUE DU CHATEAU D'EAU** **BATIMENT 1** **29780 PLOUHINEC**
Description de l'ensemble immobilier	**Commerce**
Année de construction	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	**EPF Bretagne** **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-** **35207 RENNES**

B.5. Liste des locaux visités :

- RDC - Bar
- RDC - Elec
- Étage 1 - Arrière cuisine
- Étage 2 - Chambre 2
- Étage 2 - Dégagement
- Étage 3 - Combles
- RDC - Salle
- Étage 1 - Cuisine
- Étage 2 - Chambre 1
- Étage 2 - Chambre 3
- Étage 2 - WC
- Toit 3 - Toiture

B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :

Néant

C. Résultats des mesures

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
2	RDC - Bar		1	Sol	Parquet	Plastique (lino)	0,13	0,1	
3	RDC - Bar		1	Sol	Parquet	Plastique (lino)	0,10	0,1	
4	RDC - Bar		2	Sol	Bois	Peinture	0,40	0,1	
5	RDC - Bar		2	Sol	Bois	Peinture	0,16	0,1	
6	RDC - Bar		3	Mur	Ciment	Peinture	0,09	0,1	
7	RDC - Bar		3	Mur	Ciment	Peinture	0,02	0,1	
8	RDC - Bar		4	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,13	0,1	
9	RDC - Bar		4	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,20	0,1	
10	RDC - Bar		5	Plafond	Plâtre	Peinture	0,07	0,1	
11	RDC - Bar		5	Plafond	Plâtre	Peinture	0,07	0,1	
12	RDC - Bar		6	Plafond	Dalle	Peinture	0,37	0,1	
13	RDC - Bar		6	Plafond	Dalle	Peinture	0,26	0,1	
14	RDC - Bar		7	Porte	Bois	Peinture	0,08	0,1	
15	RDC - Bar		7	Porte	Bois	Peinture	0,25	0,1	
16	RDC - Bar		8	Dormant de porte	Bois	Peinture	0,34	0,1	
17	RDC - Bar		8	Dormant de porte	Bois	Peinture	0,06	0,1	
-	RDC - Salle		9	Sol	Carrelage	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
18	RDC - Salle		10	Mur	Plâtre	Peinture	0,31	0,1	
19	RDC - Salle		10	Mur	Plâtre	Peinture	0,05	0,1	
20	RDC - Salle		11	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,33	0,1	
21	RDC - Salle		11	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,36	0,1	
22	RDC - Salle		12	Mur	Bois	Peinture	0,17	0,1	
23	RDC - Salle		12	Mur	Bois	Peinture	0,08	0,1	
24	RDC - Salle		13	Plafond	Plâtre	Peinture	0,06	0,1	
25	RDC - Salle		13	Plafond	Plâtre	Peinture	0,01	0,1	
26	RDC - Salle		14	Plafond	Dalle	Peinture	0,15	0,1	
27	RDC - Salle		14	Plafond	Dalle	Peinture	0,13	0,1	
28	RDC - Salle		15	Mur	Bois	Peinture	0,30	0,1	
29	RDC - Salle		15	Mur	Bois	Peinture	0,07	0,1	
30	RDC - Salle		16	Porte 1	Métal	Peinture	0,26	0,1	
31	RDC - Salle		16	Porte 1	Métal	Peinture	0,30	0,1	
32	RDC - Salle		17	Dormant de porte 1	Métal	Peinture	0,27	0,1	
33	RDC - Salle		17	Dormant de porte 1	Métal	Peinture	0,36	0,1	
34	RDC - Salle		18	Porte 2	Métal	Peinture	0,38	0,1	
35	RDC - Salle		18	Porte 2	Métal	Peinture	0,11	0,1	
36	RDC - Salle		19	Dormant de porte 2	Métal	Peinture	0,27	0,1	
37	RDC - Salle		19	Dormant de porte 2	Métal	Peinture	0,28	0,1	
38	RDC - Salle		20	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	0,35	0,1	
39	RDC - Salle		20	Fenêtre 1 intérieure	Bois	Peinture	0,03	0,1	
40	RDC - Salle		21	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	0,38	0,1	
41	RDC - Salle		21	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	0,14	0,1	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
42	RDC - Salle		22	Embrasure fenêtre 1	Bois	Peinture	0,26	0,1	
43	RDC - Salle		22	Embrasure fenêtre 1	Bois	Peinture	0,40	0,1	
44	RDC - Salle		23	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	0,16	0,1	
45	RDC - Salle		23	Fenêtre 2 intérieure	Bois	Peinture	0,30	0,1	
46	RDC - Salle		24	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	0,26	0,1	
47	RDC - Salle		24	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	0,18	0,1	
48	RDC - Salle		25	Embrasure fenêtre 2	Bois	Peinture	0,03	0,1	
49	RDC - Salle		25	Embrasure fenêtre 2	Bois	Peinture	0,10	0,1	
50	RDC - Salle		26	Plinthes	Bois	Peinture	0,10	0,1	
51	RDC - Salle		26	Plinthes	Bois	Peinture	0,09	0,1	
-	RDC - Salle		27	Plinthes	Carrelage	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
-	RDC - Elec		28	Sol	Béton	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
52	RDC - Elec		29	Mur	Plâtre	Peinture	0,13	0,1	
53	RDC - Elec		29	Mur	Plâtre	Peinture	0,01	0,1	
54	RDC - Elec		30	Plafond	Plâtre	Peinture	0,35	0,1	
55	RDC - Elec		30	Plafond	Plâtre	Peinture	0,02	0,1	
56	RDC - Elec		31	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,24	0,1	
57	RDC - Elec		31	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,34	0,1	
58	RDC - Elec		32	Porte	Métal	Peinture	0,33	0,1	
59	RDC - Elec		32	Porte	Métal	Peinture	0,07	0,1	
-	Étage 1 - Cuisine		33	Sol	Carrelage	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
60	Étage 1 - Cuisine		34	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,09	0,1	
61	Étage 1 - Cuisine		34	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,11	0,1	
62	Étage 1 - Cuisine		35	Plafond	Placoplâtre	Peinture	0,05	0,1	
63	Étage 1 - Cuisine		35	Plafond	Placoplâtre	Peinture	0,24	0,1	
-	Étage 1 - Cuisine		36	Plinthes	Carrelage	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
64	Étage 1 - Cuisine		37	Fenêtre 1 intérieure	Métal	Peinture	0,35	0,1	
65	Étage 1 - Cuisine		37	Fenêtre 1 intérieure	Métal	Peinture	0,30	0,1	
66	Étage 1 - Cuisine		38	Fenêtre 1 extérieure	Métal	Peinture	0,18	0,1	
67	Étage 1 - Cuisine		38	Fenêtre 1 extérieure	Métal	Peinture	0,04	0,1	
68	Étage 1 - Cuisine		39	Porte 1	Bois	Peinture	0,06	0,1	
69	Étage 1 - Cuisine		39	Porte 1	Bois	Peinture	0,21	0,1	
70	Étage 1 - Cuisine		40	Embrasure porte 1	Bois	Peinture	0,04	0,1	
71	Étage 1 - Cuisine		40	Embrasure porte 1	Bois	Peinture	0,07	0,1	
72	Étage 1 - Cuisine		41	Moulure porte 1	Bois	Peinture	0,18	0,1	
73	Étage 1 - Cuisine		41	Moulure porte 1	Bois	Peinture	0,25	0,1	
74	Étage 1 - Cuisine		42	Embrasure fenêtre 1	Placoplâtre	Peinture	0,02	0,1	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
75	Étage 1 - Cuisine		42	Embrasure fenêtre 1	Placoplâtre	Peinture	0,12	0,1	
76	Étage 1 - Cuisine		43	Allège fenêtre 1	Bois	Vernis	0,03	0,1	
77	Étage 1 - Cuisine		43	Allège fenêtre 1	Bois	Vernis	0,31	0,1	
78	Étage 1 - Cuisine		44	Porte 2	Bois	Peinture	0,13	0,1	
79	Étage 1 - Cuisine		44	Porte 2	Bois	Peinture	0,30	0,1	
80	Étage 1 - Cuisine		45	Embrasure porte 2	Bois	Peinture	0,29	0,1	
81	Étage 1 - Cuisine		45	Embrasure porte 2	Bois	Peinture	0,11	0,1	
82	Étage 1 - Cuisine		46	Moulure porte 2	Bois	Vernis	0,36	0,1	
83	Étage 1 - Cuisine		46	Moulure porte 2	Bois	Vernis	0,10	0,1	
84	Étage 1 - Cuisine		47	Fenêtre 2 intérieure	Métal	Peinture	0,38	0,1	
85	Étage 1 - Cuisine		47	Fenêtre 2 intérieure	Métal	Peinture	0,02	0,1	
86	Étage 1 - Cuisine		48	Fenêtre 2 extérieure	Métal	Peinture	0,22	0,1	
87	Étage 1 - Cuisine		48	Fenêtre 2 extérieure	Métal	Peinture	0,03	0,1	
88	Étage 1 - Cuisine		49	Fenêtre 3 intérieure	Métal	Peinture	0,11	0,1	
89	Étage 1 - Cuisine		49	Fenêtre 3 intérieure	Métal	Peinture	0,06	0,1	
90	Étage 1 - Cuisine		50	Fenêtre 3 extérieure	Métal	Peinture	0,20	0,1	
91	Étage 1 - Cuisine		50	Fenêtre 3 extérieure	Métal	Peinture	0,18	0,1	
92	Étage 1 - Cuisine		51	Embrasure fenêtre 2	Placoplâtre	Peinture	0,35	0,1	
93	Étage 1 - Cuisine		51	Embrasure fenêtre 2	Placoplâtre	Peinture	0,12	0,1	
94	Étage 1 - Cuisine		52	Embrasure fenêtre 3	Placoplâtre	Peinture	0,31	0,1	
95	Étage 1 - Cuisine		52	Embrasure fenêtre 3	Placoplâtre	Peinture	0,25	0,1	
96	Étage 1 - Cuisine		53	Allège fenêtre 2	Bois	Vernis	0,22	0,1	
97	Étage 1 - Cuisine		53	Allège fenêtre 2	Bois	Vernis	0,31	0,1	
98	Étage 1 - Cuisine		54	Allège fenêtre 3	Bois	Vernis	0,04	0,1	
99	Étage 1 - Cuisine		54	Allège fenêtre 3	Bois	Vernis	0,16	0,1	
100	Étage 1 - Cuisine		55	Embrasure fenêtre 4	Bois	Vernis	0,32	0,1	
101	Étage 1 - Cuisine		55	Embrasure fenêtre 4	Bois	Vernis	0,22	0,1	
102	Étage 1 - Cuisine		56	Embrasure fenêtre 5	Bois	Vernis	0,29	0,1	
103	Étage 1 - Cuisine		56	Embrasure fenêtre 5	Bois	Vernis	0,08	0,1	
104	Étage 1 - Cuisine		57	Embrasure fenêtre 6	Bois	Vernis	0,04	0,1	
105	Étage 1 - Cuisine		57	Embrasure fenêtre 6	Bois	Vernis	0,26	0,1	
106	Étage 1 - Cuisine		58	Radiateur	Métal	Peinture	0,28	0,1	
107	Étage 1 - Cuisine		58	Radiateur	Métal	Peinture	0,13	0,1	
-	Étage 1 - Cuisine		59	Mur	Placoplâtre	Faïence	NM		Partie non visée par la règlementation
-	Étage 1 - Arrière cuisine		60	Sol	Carrelage	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
108	Étage 1 - Arrière cuisine		61	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,28	0,1	
109	Étage 1 - Arrière cuisine		61	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,32	0,1	
110	Étage 1 - Arrière cuisine		62	Plafond	Placoplâtre	Peinture	0,38	0,1	
111	Étage 1 - Arrière cuisine		62	Plafond	Placoplâtre	Peinture	0,31	0,1	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
-	Étage 1 - Arrière cuisine		63	Plinthes	Carrelage	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
112	Étage 1 - Arrière cuisine		64	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	0,15	0,1	
113	Étage 1 - Arrière cuisine		64	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	0,22	0,1	
114	Étage 1 - Arrière cuisine		65	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	0,22	0,1	
115	Étage 1 - Arrière cuisine		65	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	0,21	0,1	
116	Étage 1 - Arrière cuisine		66	Porte	Bois	Peinture	0,25	0,1	
117	Étage 1 - Arrière cuisine		66	Porte	Bois	Peinture	0,03	0,1	
118	Étage 1 - Arrière cuisine		67	Embrasure porte	Bois	Peinture	0,08	0,1	
119	Étage 1 - Arrière cuisine		67	Embrasure porte	Bois	Peinture	0,14	0,1	
120	Étage 1 - Arrière cuisine		68	Moulure porte	Bois	Peinture	0,37	0,1	
121	Étage 1 - Arrière cuisine		68	Moulure porte	Bois	Peinture	0,07	0,1	
122	Étage 1 - Arrière cuisine		69	Embrasure fenêtre 1	Placoplâtre	Peinture	0,07	0,1	
123	Étage 1 - Arrière cuisine		69	Embrasure fenêtre 1	Placoplâtre	Peinture	0,19	0,1	
124	Étage 1 - Arrière cuisine		70	Allège fenêtre	Bois	Vernis	0,22	0,1	
125	Étage 1 - Arrière cuisine		70	Allège fenêtre	Bois	Vernis	0,24	0,1	
-	Étage 1 - Arrière cuisine		71	Mur	Plâtre	Faïence	NM		Partie non visée par la règlementation
126	Étage 1 - Arrière cuisine		72	Embrasure fenêtre 2	Bois	Vernis	0,17	0,1	
127	Étage 1 - Arrière cuisine		72	Embrasure fenêtre 2	Bois	Vernis	0,36	0,1	
128	Étage 2 - Chambre 1		73	Sol	Parquet	Vernis	0,09	0,1	
129	Étage 2 - Chambre 1		73	Sol	Parquet	Vernis	0,03	0,1	
130	Étage 2 - Chambre 1		74	Mur	Plâtre	Peinture	0,30	0,1	
131	Étage 2 - Chambre 1		74	Mur	Plâtre	Peinture	0,17	0,1	
132	Étage 2 - Chambre 1		75	Plafond	Plâtre	Peinture	0,18	0,1	
133	Étage 2 - Chambre 1		75	Plafond	Plâtre	Peinture	0,34	0,1	
134	Étage 2 - Chambre 1		76	Plinthes	Bois	Peinture	0,16	0,1	
135	Étage 2 - Chambre 1		76	Plinthes	Bois	Peinture	0,20	0,1	
136	Étage 2 - Chambre 1		77	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	0,30	0,1	
137	Étage 2 - Chambre 1		77	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	0,27	0,1	
138	Étage 2 - Chambre 1		78	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	0,14	0,1	
139	Étage 2 - Chambre 1		78	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	0,25	0,1	
140	Étage 2 - Chambre 1		79	Allège fenêtre	Bois	Vernis	0,05	0,1	
141	Étage 2 - Chambre 1		79	Allège fenêtre	Bois	Vernis	0,05	0,1	
142	Étage 2 - Chambre 1		80	Porte	Bois	Peinture	0,25	0,1	
143	Étage 2 - Chambre 1		80	Porte	Bois	Peinture	0,32	0,1	
144	Étage 2 - Chambre 1		81	Embrasure porte	Bois	Peinture	0,02	0,1	
145	Étage 2 - Chambre 1		81	Embrasure porte	Bois	Peinture	0,23	0,1	
146	Étage 2 - Chambre 1		82	Moulure porte	Bois	Peinture	0,38	0,1	
147	Étage 2 - Chambre 1		82	Moulure porte	Bois	Peinture	0,22	0,1	
148	Étage 2 - Chambre 1		83	Plafond	Bois	Peinture	0,01	0,1	
149	Étage 2 - Chambre 1		83	Plafond	Bois	Peinture	0,15	0,1	
150	Étage 2 - Chambre 1		84	Mur	Bois	Peinture	0,34	0,1	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
151	Étage 2 - Chambre 1		84	Mur	Bois	Peinture	0,15	0,1	
152	Étage 2 - Chambre 1		85	Radiateur	Métal	Peinture	0,23	0,1	
153	Étage 2 - Chambre 1		85	Radiateur	Métal	Peinture	0,19	0,1	
154	Étage 2 - Chambre 2		86	Sol	Parquet	Vernis	0,32	0,1	
155	Étage 2 - Chambre 2		86	Sol	Parquet	Vernis	0,20	0,1	
156	Étage 2 - Chambre 2		87	Mur	Plâtre	Peinture	0,37	0,1	
157	Étage 2 - Chambre 2		87	Mur	Plâtre	Peinture	0,25	0,1	
158	Étage 2 - Chambre 2		88	Plafond	Plâtre	Peinture	0,33	0,1	
159	Étage 2 - Chambre 2		88	Plafond	Plâtre	Peinture	0,37	0,1	
160	Étage 2 - Chambre 2		89	Plinthes	Bois	Peinture	0,34	0,1	
161	Étage 2 - Chambre 2		89	Plinthes	Bois	Peinture	0,04	0,1	
162	Étage 2 - Chambre 2		90	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	0,17	0,1	
163	Étage 2 - Chambre 2		90	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	0,28	0,1	
164	Étage 2 - Chambre 2		91	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	0,34	0,1	
165	Étage 2 - Chambre 2		91	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	0,35	0,1	
166	Étage 2 - Chambre 2		92	Allège fenêtre	Bois	Vernis	0,03	0,1	
167	Étage 2 - Chambre 2		92	Allège fenêtre	Bois	Vernis	0,21	0,1	
168	Étage 2 - Chambre 2		93	Porte	Bois	Peinture	0,17	0,1	
169	Étage 2 - Chambre 2		93	Porte	Bois	Peinture	0,39	0,1	
170	Étage 2 - Chambre 2		94	Embrasure porte	Bois	Peinture	0,01	0,1	
171	Étage 2 - Chambre 2		94	Embrasure porte	Bois	Peinture	0,26	0,1	
172	Étage 2 - Chambre 2		95	Moulure porte	Bois	Peinture	0,30	0,1	
173	Étage 2 - Chambre 2		95	Moulure porte	Bois	Peinture	0,06	0,1	
174	Étage 2 - Chambre 2		96	Plafond	Bois	Peinture	0,12	0,1	
175	Étage 2 - Chambre 2		96	Plafond	Bois	Peinture	0,04	0,1	
176	Étage 2 - Chambre 2		97	Mur	Bois	Peinture	0,28	0,1	
177	Étage 2 - Chambre 2		97	Mur	Bois	Peinture	0,24	0,1	
178	Étage 2 - Chambre 2		98	Radiateur	Métal	Peinture	0,24	0,1	
179	Étage 2 - Chambre 2		98	Radiateur	Métal	Peinture	0,23	0,1	
180	Étage 2 - Chambre 3		99	Sol	Parquet	Vernis	0,27	0,1	
181	Étage 2 - Chambre 3		99	Sol	Parquet	Vernis	0,16	0,1	
182	Étage 2 - Chambre 3		100	Mur	Plâtre	Peinture	0,21	0,1	
183	Étage 2 - Chambre 3		100	Mur	Plâtre	Peinture	0,26	0,1	
184	Étage 2 - Chambre 3		101	Plafond	Plâtre	Peinture	0,39	0,1	
185	Étage 2 - Chambre 3		101	Plafond	Plâtre	Peinture	0,20	0,1	
186	Étage 2 - Chambre 3		102	Plinthes	Bois	Peinture	0,19	0,1	
187	Étage 2 - Chambre 3		102	Plinthes	Bois	Peinture	0,31	0,1	
188	Étage 2 - Chambre 3		103	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	0,24	0,1	
189	Étage 2 - Chambre 3		103	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	0,26	0,1	
190	Étage 2 - Chambre 3		104	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	0,19	0,1	
191	Étage 2 - Chambre 3		104	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	0,38	0,1	
192	Étage 2 - Chambre 3		105	Allège fenêtre	Bois	Vernis	0,21	0,1	
193	Étage 2 - Chambre 3		105	Allège fenêtre	Bois	Vernis	0,05	0,1	
194	Étage 2 - Chambre 3		106	Porte	Bois	Peinture	0,03	0,1	
195	Étage 2 - Chambre 3		106	Porte	Bois	Peinture	0,29	0,1	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
196	Étage 2 - Chambre 3		107	Embrasure porte	Bois	Peinture	0,20	0,1	
197	Étage 2 - Chambre 3		107	Embrasure porte	Bois	Peinture	0,36	0,1	
198	Étage 2 - Chambre 3		108	Moulure porte	Bois	Peinture	0,28	0,1	
199	Étage 2 - Chambre 3		108	Moulure porte	Bois	Peinture	0,22	0,1	
200	Étage 2 - Chambre 3		109	Plafond	Bois	Peinture	0,32	0,1	
201	Étage 2 - Chambre 3		109	Plafond	Bois	Peinture	0,40	0,1	
202	Étage 2 - Chambre 3		110	Mur	Bois	Peinture	0,27	0,1	
203	Étage 2 - Chambre 3		110	Mur	Bois	Peinture	0,27	0,1	
204	Étage 2 - Chambre 3		111	Radiateur	Métal	Peinture	0,17	0,1	
205	Étage 2 - Chambre 3		111	Radiateur	Métal	Peinture	0,17	0,1	
206	Étage 2 - Dégagement		112	Sol	Parquet flottant	Vernis	0,37	0,1	
207	Étage 2 - Dégagement		112	Sol	Parquet flottant	Vernis	0,05	0,1	
208	Étage 2 - Dégagement		113	Mur	Plâtre	Peinture	0,14	0,1	
209	Étage 2 - Dégagement		113	Mur	Plâtre	Peinture	0,35	0,1	
210	Étage 2 - Dégagement		114	Plafond	Plâtre	Peinture	0,11	0,1	
211	Étage 2 - Dégagement		114	Plafond	Plâtre	Peinture	0,35	0,1	
212	Étage 2 - Dégagement		115	Plinthes	Bois	Peinture	0,14	0,1	
213	Étage 2 - Dégagement		115	Plinthes	Bois	Peinture	0,27	0,1	
214	Étage 2 - Dégagement		116	Mur	Bois	Peinture	0,36	0,1	
215	Étage 2 - Dégagement		116	Mur	Bois	Peinture	0,27	0,1	
216	Étage 2 - Dégagement		117	Radiateur	Métal	Peinture	0,25	0,1	
217	Étage 2 - Dégagement		117	Radiateur	Métal	Peinture	0,21	0,1	
218	Étage 2 - Dégagement		118	Dormant de porte 1	Bois	Peinture	0,34	0,1	
219	Étage 2 - Dégagement		118	Dormant de porte 1	Bois	Peinture	0,32	0,1	
220	Étage 2 - Dégagement		119	Porte 1	Bois	Peinture	0,10	0,1	
221	Étage 2 - Dégagement		119	Porte 1	Bois	Peinture	0,37	0,1	
222	Étage 2 - Dégagement		120	Dormant de porte 2	Bois	Peinture	0,06	0,1	
223	Étage 2 - Dégagement		120	Dormant de porte 2	Bois	Peinture	0,11	0,1	
224	Étage 2 - Dégagement		121	Porte 2	Bois	Peinture	0,08	0,1	
225	Étage 2 - Dégagement		121	Porte 2	Bois	Peinture	0,16	0,1	
226	Étage 2 - Dégagement		122	Dormant de porte 3	Bois	Peinture	0,29	0,1	
227	Étage 2 - Dégagement		122	Dormant de porte 3	Bois	Peinture	0,30	0,1	
228	Étage 2 - Dégagement		123	Porte 3	Bois	Peinture	0,07	0,1	
229	Étage 2 - Dégagement		123	Porte 3	Bois	Peinture	0,08	0,1	
230	Étage 2 - Dégagement		124	Dormant de porte 4	Bois	Peinture	0,15	0,1	
231	Étage 2 - Dégagement		124	Dormant de porte 4	Bois	Peinture	0,33	0,1	
232	Étage 2 - Dégagement		125	Porte 4	Bois	Peinture	0,19	0,1	
233	Étage 2 - Dégagement		125	Porte 4	Bois	Peinture	0,02	0,1	
-	Étage 2 - WC		126	Sol	Carrelage	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
234	Étage 2 - WC		127	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,13	0,1	
235	Étage 2 - WC		127	Mur	Placoplâtre	Peinture	0,38	0,1	
236	Étage 2 - WC		128	Plafond	Placoplâtre	Peinture	0,04	0,1	
237	Étage 2 - WC		128	Plafond	Placoplâtre	Peinture	0,18	0,1	

N°	Localisation	Zone	N° UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
-	Étage 2 - WC		129	Plinthes	Carrelage	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
-	Étage 2 - WC		130	Fenêtre intérieure	PVC	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
-	Étage 2 - WC		131	Fenêtre extérieure	PVC	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
238	Étage 2 - WC		132	Porte	Bois	Peinture	0,24	0,1	
239	Étage 2 - WC		132	Porte	Bois	Peinture	0,16	0,1	
240	Étage 2 - WC		133	Embrasure porte	Bois	Peinture	0,40	0,1	
241	Étage 2 - WC		133	Embrasure porte	Bois	Peinture	0,36	0,1	
-	Étage 3 - Combles		134	Sol	Bois	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
-	Étage 3 - Combles		135	Mur	Parpaing	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
-	Étage 3 - Combles		136	Plafond	Bois	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
-	Étage 3 - Combles		137	Charpente	Bois	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
-	Toit 3 - Toiture		138	Plafond	Ardoises	Brut	NM		Partie non visée par la règlementation
242	RDC - Salle		139	Radiateur	Métal	Peinture	0,36	0,1	
243	RDC - Salle		139	Radiateur	Métal	Peinture	0,00	0,1	

D. Commentaires et signature

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Aucun document n'a été remis**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Aucun accompagnateur**

Fait à **PLOUHINEC**, le **24/10/2025**
Par : **JOSSO Olivier**



E. Méthodologie d'intervention

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage.

Identification des locaux et des zones

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.
L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux concernés par la démolition. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux concernés par la démolition n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités.
Il réalise un croquis lisible de l'ensemble des locaux concernés par la démolition et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.
Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.
D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Si le bâtiment à démolir comporte des faïences, le repérage est nécessaire.

Identification des matériaux

Les matériaux susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'un repérage par le diagnostiqueur.

Choix des points de mesures

Toutes les unités de diagnostic impactées par la démolition font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures seront réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

F. Notice d'information à remettre au donneur d'ordre

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers
- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongeant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail
Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)
- Exploiter le diagnostic plomb avant démolition pour construire le projet de démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant démolition aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant
En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :
- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage
- mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)
- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,….) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - ✓ interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - ✓ rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - ✓ interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ✓ ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :
- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr

OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr

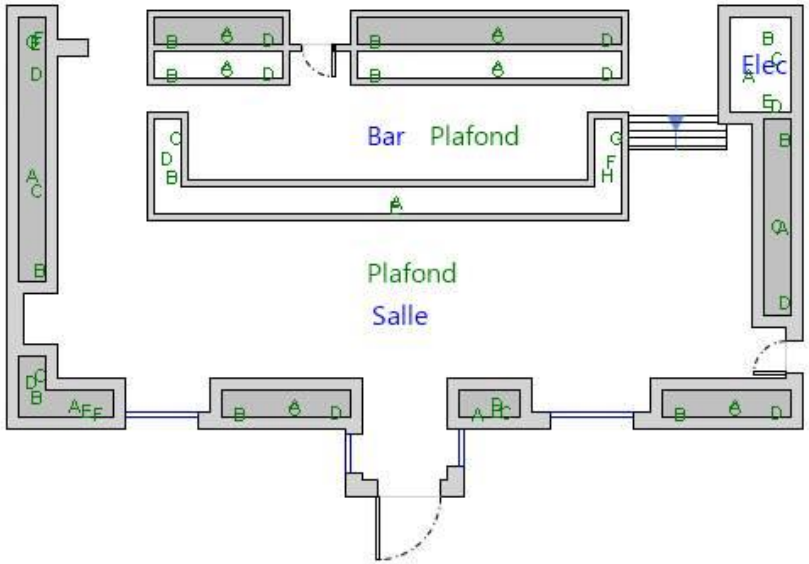
RSI région Centre
www.rsi.fr/centre
Tél 08 20 20 96 26

Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :
www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.
Des documents vous informent :

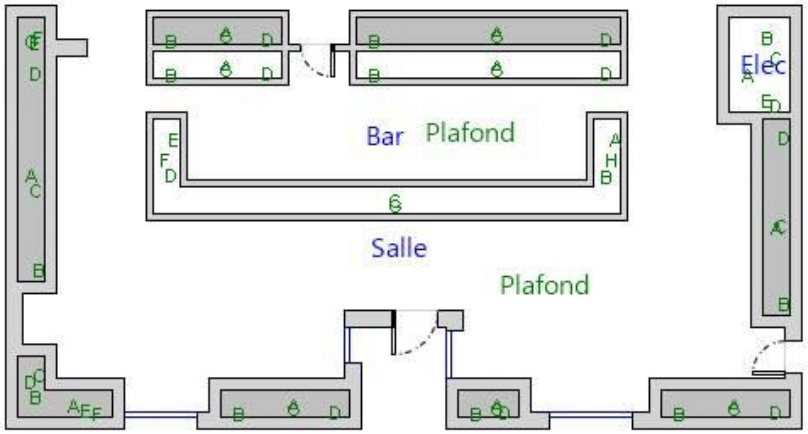
- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
 - ✓ Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)
 - ✓ Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

G. Planches de repérage



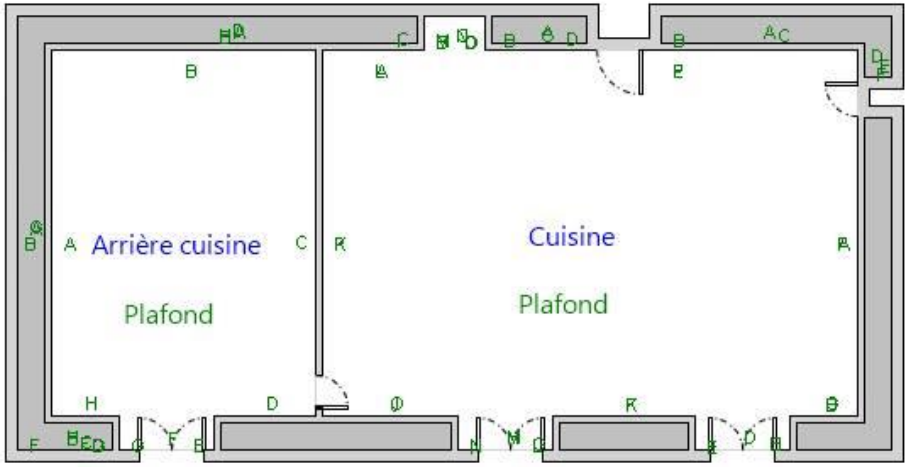
Rez-de-chaussée

Annexe au rapport : **EPFBR3_02_20250829_23-29197-1_BATIMENT1_DAT**			Croquis 1 / 6
Propriétaire : EPF Bretagne 14, Avenue Henri Fréville - CS90721- 35207 RENNES	Bien : RUE DU CHATEAU D'EAU BATIMENT 1 29780 PLOUHINEC	Etabli par : JOSSO Olivier Société : AED Groupe Le : 24/10/2025	Version : V01 du : 24/10/2025



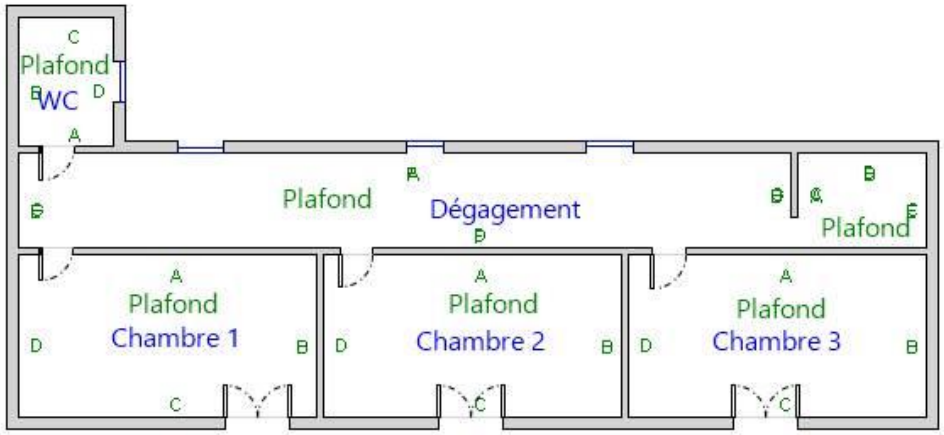
Rez-de-chaussée bis

Annexe au rapport : **EPFBR3_02_20250829_23-29197-1_BATIMENT1_DAT**						Croquis 2 / 6	
Propriétaire :	EPF Bretagne 14, Avenue Henri Fréville - CS90721- 35207 RENNES	Bien :	RUE DU CHATEAU D'EAU BATIMENT 1 29780 PLOUHINEC	Etabli par : Société : Le :	JOSSO Olivier AED Groupe 24/10/2025	Version : du :	V01 24/10/2025



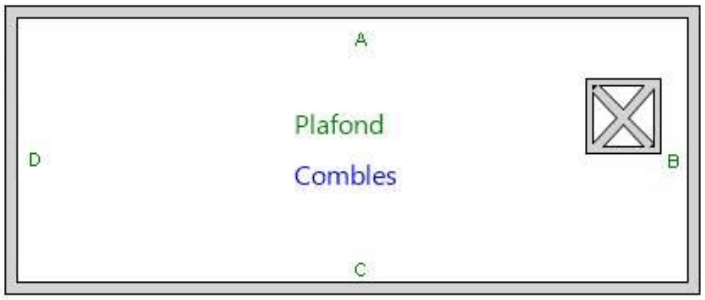
1er Etage

Annexe au rapport : **EPFBR3_02_20250829_23-29197-1_BATIMENT1_DAT**						Croquis 3 / 6	
Propriétaire :	EPF Bretagne 14, Avenue Henri Fréville - CS90721- 35207 RENNES	Bien :	RUE DU CHATEAU D'EAU BATIMENT 1 29780 PLOUHINEC	Etabli par : Société : Le :	JOSSO Olivier AED Groupe 24/10/2025	Version : du :	V01 24/10/2025



2ème Etage

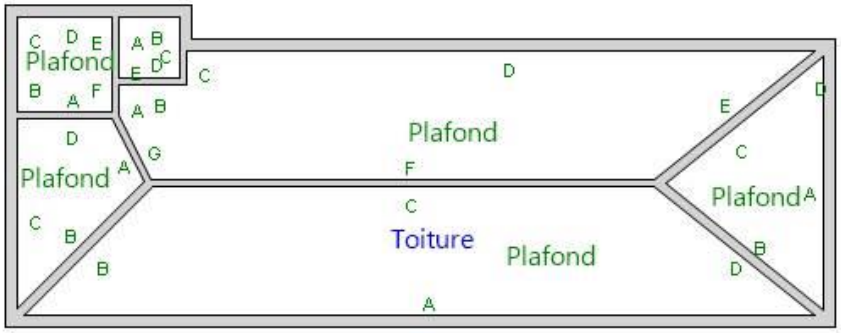
Annexe au rapport : **EPFBR3_02_20250829_23-29197-1_BATIMENT1_DAT**						Croquis 4 / 6	
Propriétaire :	EPF Bretagne 14, Avenue Henri Fréville - CS90721- 35207 RENNES	Bien :	RUE DU CHATEAU D'EAU BATIMENT 1 29780 PLOUHINEC	Etabli par : Société : Le :	JOSSO Olivier AED Groupe 24/10/2025	Version : du :	V01 24/10/2025



Combles

Annexe au rapport : **EPFBR3_02_20250829_23-29197-1_BATIMENT1_DAT** — Croquis 5 / 6

Propriétaire :	EPF Bretagne 14, Avenue Henri Fréville - CS90721- 35207 RENNES	Bien :	RUE DU CHATEAU D'EAU BATIMENT 1 29780 PLOUHINEC	Etabli par : Société : Le :	JOSSO Olivier AED Groupe 24/10/2025	Version : du :	V01 24/10/2025



Toit

Annexe au rapport : **EPFBR3_02_20250829_23-29197-1_BATIMENT1_DAT**				Croquis 6 / 6
Propriétaire : EPF Bretagne 14, Avenue Henri Fréville - CS90721- 35207 RENNES	Bien : RUE DU CHATEAU D'EAU BATIMENT 1 29780 PLOUHINEC	Etabli par : JOSSO Olivier Société : AED Groupe Le : 24/10/2025	Version : V01 du : 24/10/2025	